

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 45 (2018)

DOI: 10.11588/fr.2018.0.70121

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

FRÉDÉRIC QUÉGUINEUR

## LES ARCHIVES ALLEMANDES DANS LES FONDS DES SERVICES SPÉCIAUX AUX ARCHIVES DU SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

Depuis 2013, le Service historique de la Défense (SHD) a engagé un important chantier de classement des archives des services spéciaux français de la Seconde Guerre mondiale. Cette opération a permis de découvrir de nombreuses archives allemandes, jusqu'alors inconnues, récupérées par les services de contre-espionnage français à la fin de la guerre. Cette découverte, bien qu'inattendue, n'est pas une surprise. Elle confirme les écrits d'anciens responsables des services spéciaux, comme le colonel Paul Paillole, responsable du service de contre-espionnage de 1940 à 1945, qui indiquait en 1975 dans un de ses ouvrages la «saisie énorme d'archives des services spéciaux ennemis»<sup>1</sup>. Quelques années plus tard, Alexandre de Marenches, ancien directeur du service de documentation extérieure et du contre-espionnage (SDECE) révélait qu'il avait découvert dans les locaux du SDECE des archives de la Gestapo saisies à la Libération<sup>2</sup>. Si l'existence d'archives allemandes conservées par les services français est donc attestée depuis longtemps, ce n'est qu'aujourd'hui que ces fonds apparaissent et deviennent accessibles à la communauté des chercheurs.

### Une source d'information pour les services spéciaux

Conservées au château de Vincennes, les archives des services spéciaux représentent un volume d'environ 500 mètres linéaires versé par la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) au Service historique de l'armée de terre (SHAT) en 2000. Cet ensemble est un agrégat de différents fonds d'archives des services de contre-espionnage français ayant existé pendant les années 1940. On y trouve des documents du Bureau central de renseignements et d'action<sup>3</sup> (BCRA), créé par le général de Gaulle à Londres fin 1941, ceux de la direction de la sécurité militaire (DSM), constituée à Alger fin 1942 et placée sous l'autorité du colonel Paillole, ainsi que l'ensemble de la production de la direction générale des services spéciaux (DGSS), créée par la fusion, en 1943, de la DSM d'Alger et du BCRA de Londres. La DGSS, qui s'installe à Paris en août 1944, change d'appellation en novembre 1944 pour devenir la direction générale des études et recherches (DGER). En décembre 1945, le SDECE remplace le DGER et hérite des archives produites durant la guerre. La plupart des documents

1 Paul PAILLOLE, *Services spéciaux (1935–1945)*, Paris 1975, p. 557–558.

2 Alexandre de MARENCHES, Christine OCKRENT, *Dans le secret des princes*, Paris 1986.

3 Une partie des archives du BCRA, rapatriée de Londres, est versée aux Archives nationales après la guerre. Celles que nous conservons à Vincennes ont été récupérées par les services spéciaux en 1945. Il s'agit notamment de tous les dossiers relatifs au contre-espionnage ainsi que l'ensemble des dossiers individuels.

allemands conservés dans ces archives résultent des saisies opérées par les services de contre-espionnage français et alliés de l'été 1944 à 1945 à la fois en France, en Allemagne et en Autriche.

La recherche et l'exploitation des archives allemandes s'inscrivaient en effet dans la mission de répression conduite par ces services à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Leurs objectifs étaient d'accumuler le maximum d'informations permettant d'identifier puis d'arrêter les agents des puissances ennemies. Le repérage de ces sujets avait d'ailleurs commencé bien avant la Libération à Alger et Londres grâce notamment aux informations communiquées par les réseaux de Résistance. La section du contre-espionnage du BCRA était chargée de centraliser l'ensemble des informations collectées et de fournir des listes d'individus considérés comme «dangereux» et suspects. Ce travail se poursuivit après la Libération puisqu'en octobre 1944, au sein de la DGSS, un Bureau interallié de contre-espionnage (BICE) fut créé et chargé de préparer le travail à entreprendre en Allemagne, à savoir «la poursuite inlassable et complète de toutes les affaires d'espionnage entreprises actuellement en France par le service [et] la recherche des renseignements complémentaires concernant l'action allemande en France pendant les années 1940 à 1944»<sup>4</sup>. Les résultats furent au rendez-vous: Paul Paillole estime que, de juin 1944 à mai 1945, le travail de contre-espionnage permit l'arrestation de plus de 4500 agents ou collaborateurs<sup>5</sup> en France et en Allemagne.

Dans le cadre de cette «traque», certains documents allemands saisis représentaient une source d'informations non négligeable, l'intérêt des services de contre-espionnage français se portant en priorité sur tout ce qui concernait l'activité des services répressifs allemands. Cette orientation se reflète d'ailleurs aujourd'hui dans les fonds d'archives puisque les documents allemands qui y sont conservés proviennent à la fois de l'administration militaire allemande (*Militärbefehlshaber in Frankreich*, MBF), de la représentation diplomatique en France (ambassade allemande et consulat), des services de renseignements (*Abwehr*) et de la police de sûreté de l'État et des services de sécurité du parti nazi (*SIPO-SD*). Tous les documents allemands saisis furent étudiés à la loupe par les Français, certains sont d'ailleurs annotés et traduits. Si leur exploitation apporta des informations précieuses sur l'activité des services allemands, elle permit aussi d'en savoir un peu plus sur les auteurs de la répression allemande en France et de confondre certains individus. Certaines pièces allemandes prouvent notamment l'implication de Français ayant collaboré avec l'ennemi et des notes conservées dans les fonds montrent que ces pièces furent reproduites et transmises aux services chargés d'enquêter et de juger les personnes suspectées d'intelligence avec l'ennemi. L'utilisation des archives allemandes dépassa donc largement le cadre des services spéciaux, elles servirent aussi la justice française.

4 Note du colonel Paillole aux postes de sécurité militaire aux armées, 12 octobre 1944 (SHD GR 28 P 7 30). Le BICE changea d'appellation le 20 décembre 1944 pour devenir la Section spéciale Allemagne (SSA), formant la 5<sup>e</sup> section du 2<sup>e</sup> bureau de la direction des services de documentation de la DGER.

5 PAILLOLE, *Services spéciaux* (voir n. 1), p. 558

## Les tribulations des archives

Si l'exploitation des archives allemandes est bien documentée, leurs parcours demeurent mystérieux, tant les informations concernant les circonstances de leur saisie sont lacunaires. Il apparaît cependant très clairement qu'une partie a été saisie en France après la Libération et une autre en Allemagne en 1945.

En France, un certain nombre de documents témoignent ainsi d'une collecte particulièrement fructueuse de documents allemands dans trois villes principalement: Paris, Marseille et Strasbourg. C'est le cas des archives de la section consulaire de l'ambassade. Elles ont été saisies à Paris par les Américains puis remises aux autorités françaises: une note de la DGER indique que «les Américains ont pu saisir une partie des archives de la section consulaire de l'ambassade d'Allemagne, rue Huysmans, et notamment toutes les demandes de visas pour l'Allemagne, soit au profit des Français, soit au profit des Allemands»<sup>6</sup> et un document mentionne la remise, le 4 novembre 1944, par les autorités américaines (OSS) de documents de la Gestapo d'Orléans »trouvés dans les services consulaires de l'Ambassade d'Allemagne à Paris»<sup>7</sup>. Les Français ont aussi récupérés dans la capitale les dossiers individuels des agents de l'Abwehr de Paris, section III F (service en charge du contre-espionnage). Dans un de ces dossiers, il est indiqué que les documents »ont été trouvés dans les archives des services spéciaux allemands fixés à l'hôtel Lutétia, pendant l'occupation. Ces archives ont été saisies par les autorités militaires françaises lors de la débâcle allemande».<sup>8</sup> À Marseille, la sécurité militaire française découvrit dans les locaux du SIPO-SD, rue du Paradis, des dossiers que les Allemands avaient tenté d'incinérer mais dont une partie avait échappée aux flammes. Un rapport de l'antenne de la DGER de Marseille revient sur cette découverte et précise que ces archives »furent manipulées avec le plus grand soin et certaines qui étaient pratiquement calcinées et qui s'effritaient à la moindre manipulation furent recopiées sur place»<sup>9</sup>. Conservées dans les fonds, certains papiers, présentant des traces de brûlures, témoignent de cet épisode. Enfin, les Allemands ont aussi abandonné des archives à Strasbourg, sans doute en nombre, car le gouverneur de la ville mentionne dans un courrier adressé au 2<sup>e</sup> bureau de l'état-major »des quantités considérables de documents [allemands] contenant des renseignements d'ordre militaire, politique et économique, ont été abandonnées et sont susceptibles d'être récupérées par [mes] services, en vue de leur exploitation»<sup>10</sup>. Plusieurs notes, datées de décembre 1944, font état des perquisitions opérées dans cette ville, notamment dans les caves du siège du Befehlshaber der Sicherheitspolizei (BdS), la direction centrale des polices allemandes en France), avenue d'Alsace.

6 Lettre du Colonel Chrétien, directeur des services de documentation, au directeur général des études et recherches datée du 18 avril 1945 (SHD GR 28 P 9 1477).

7 Note adressée au commandant Thomas, chef du 2<sup>e</sup> bureau, 15 novembre 1944 (SHD P 246182, cote provisoire)

8 Dossier de Camille ABRASSART, agent de l'Abwehr (SHD GR 28 P 9 11501).

9 Rapport du chef du Bureau régional de documentation de Marseille daté du 10 novembre 1945 (SHD GR 28 P 6 265).

10 Lettre du Général Schwartz, gouverneur de Strasbourg, au 2<sup>e</sup> bureau de l'EMGG datée du 7 décembre 1944, SHD GR 7 P 120 (dossier 2).

Des documents allemands provenant d'autres localités ont également été transmis à la DGER, notamment par le biais de ses antennes locales (bureaux de documentation) implantées sur l'ensemble du territoire national. Une lettre de remerciements adressée par le commandant du bureau de documentation de Rennes à un particulier suite à l'envoi de documents allemands le confirme<sup>11</sup>. La DGER, rappelait d'ailleurs, dans une note de service que « tous documents des puissances de l'Axe, récupérés, doivent être envoyés au complet, par les postes, à la Direction »<sup>12</sup>. Plusieurs notes mentionnent la découverte d'archives allemandes à Limoges, Hendaye, Mulhouse ou Metz, mais ces informations demeurent lacunaires. Dans certains cas, il n'est pas possible d'affirmer que les documents de l'administration allemande en France, conservés aujourd'hui dans les fonds, sont les résultats des découvertes ou des saisies opérées à la Libération. Les Allemands préparaient en secret depuis l'automne 1943 l'évacuation éventuelle des archives et des consignes avaient été données aux différents services pour trier les documents.<sup>13</sup> Avant leur départ, les services avaient, la plupart du temps, réussi, soit à détruire leurs documents sur place, soit à les évacuer en Allemagne.

Ainsi, c'est après avoir été évacuées de France que certaines archives ont été saisies en Allemagne. La collecte s'est en effet poursuivie durant l'avancée des troupes alliées vers l'est. Elle s'inscrivait dans un cadre interallié sous l'autorité de l'état-major suprême des forces expéditionnaires alliées (SHAEF), qui prescrivait la marche à suivre dans le traitement des archives allemandes saisies pendant les opérations. Il était notamment prévu que les documents ennemis contenant des renseignements opérationnels devaient être examinés immédiatement par le commandement alors que les archives ne présentant pas un intérêt pour la conduite des opérations devaient être laissées sur place ou placées dans des dépôts afin d'assurer leur sécurité<sup>14</sup>. Il avait également été convenu que les Alliés partagent leurs informations sur la découverte d'archives allemandes et établissent des listes des documents. Des « centres de documentation » avaient été créés à cet effet, notamment le *Ministerial Collecting Center* (MCC) situé près de Cassel, en zone d'occupation américaine, où étaient conservés les documents provenant des différents ministères du Reich<sup>15</sup>. Les Français créèrent également un « Bureau central des archives allemandes » (Burdendaral) près de Baden-Baden.

S'il est avéré que certaines archives ont bien été saisies en Allemagne, nous avons très peu de renseignements quant à leur découverte. On apprend toutefois, à la lecture de certains documents, que les archives de l'Abwehr de Dijon conservées dans

11 Lettre du capitaine de Villemarque, commandant le bureau de documentation de la XI<sup>e</sup> région militaire, à M. Boyre, 26 janvier 1946, sans cote.

12 Note de service du 13 janvier 1947 adressée à l'ensemble des postes de la DGER, sans cote.

13 Cf. à ce sujet Stefan MARTENS, *Le destin des documents allemands de l'Occupation après la Seconde Guerre mondiale*, dans : *La France et la Belgique sous l'occupation allemande. Les fonds allemands conservés au Centre historique des Archives nationales*, Paris 2002, p. 41-63.

14 Rapport du SHAEF sur la manipulation des documents ennemis capturés daté du 30 janvier 1945 (SHD 10VE 2482, cote provisoire).

15 Quelques rares documents allemands conservés dans les fonds semblent avoir transité par le MCC. Le centre de Cassel était géré par les Américains et les Français eurent le plus grand mal à accéder aux fonds d'archives conservés dans ce centre. Voir sur le sujet MARTENS (voir n. 11), p. 53-55.

les fonds ont été saisies à Stuttgart, mais nous ne savons ni quand, ni comment. Nous ignorons aussi où ont été saisis les nombreux dossiers individuels de la Gestapo de Trèves. Seul un document, conservé à la DGSE, précise que ces dossiers ont été trouvés par l'armée française en 1945. Aucun compte rendu ou rapport ne mentionne non plus la saisie des archives de la commission allemande d'armistice de Wiesbaden. Nous sommes mieux documentés sur quelques documents de la Gestapo de Karlsruhe »découverts au cours d'une fouille dans les décombres de l'école de Untergrumbach, lieu où s'était replié un service de la Gestapo de Karlsruhe«<sup>16</sup>. Le chef de la mission de liaison de la sécurité militaire auprès de la 3<sup>e</sup> armée américaine rapporte également la découverte le 10 mars 1945 des archives de la prison de Wittlich<sup>17</sup> dont sont très certainement issus les dossiers de prisonniers que nous conservons aujourd'hui. Nous pouvons enfin retracer assez fidèlement le parcours des dossiers des tribunaux du commandement militaire allemand en France grâce à une note conservée aux Archives diplomatiques qui signale que le Burcendaral était entré en possession de »54 paquets d'archives, en provenance d'UFSET, d'un poids total d'environ 150 kg concernant l'activité des tribunaux militaires allemands en France«<sup>18</sup>. L'inventaire des dossiers fait par le Burcendaral, joint à cette note, nous a permis de confirmer que les archives des tribunaux militaires allemands que nous conservons sont les mêmes que celles mentionnées dans cette note. La question était alors de savoir comment les services spéciaux en avaient hérités. Or, le même document nous apprend que les dossiers ont été remis à la direction des services de documentation de Wildbad en février 1946.

La direction des services de documentation de Wildbad était le poste central de contre-espionnage français en Allemagne créé à la fin de la guerre, dirigé par le colonel Gerar-Dubot. Nous ne disposons que de très peu d'éléments sur le service lui-même mais il semblerait que la Section spéciale Allemagne de la DGER créée en décembre 1944 se soit installée en zone d'occupation française à Wildbad après la guerre. Connue alors sous l'appellation de BDOC 9000 (puis sous l'acronyme de DALO à partir de 1947), son action s'appuyait sur un réseau d'antennes implantées en Allemagne<sup>19</sup>. Le poste servait de centre d'interrogatoires et il est à peu près certain que les archives saisies en Allemagne intéressant le contre-espionnage étaient adressées à ce service pour y être exploitées. Certaines étaient acheminées rapidement en France, comme les dossiers individuels de la Gestapo de Trèves ou ceux des tribunaux militaires allemands. Beaucoup sont aussi restés à Wildbad pour être intégrés dans les dossiers constitués par ce service. L'ensemble de cette production a ensuite été versée au SDECE, sans doute à la fin des années 1940.

16 Fiche du 4 juillet 1945 adressée au bureau de documentation en Allemagne, SHD GR 28 P 7 39.

17 Rapport du 22 avril 1945 du chef de la mission de liaison auprès de la 3<sup>e</sup> armée américaine, SHD GR 28 P 7 252.

18 Note du BURCENDARAL du 5 mars 1946 au chef de la sous-direction des recherches de Berlin, AE, DFCQER, GFCC, 2085, p 3 (d. 2).

19 Chaque antenne était identifiée par des numéros à deux ou chiffres commençant par 9.

## Classement et mise en valeur

Il n'est pas aisé de savoir dans quelle mesure les archives allemandes saisies ont été versées au SHAT en 1999. Peut-être certaines ont été détruites au fil des années ou que d'autres sont toujours conservées à la DGSE. En 2013, au moment du lancement des opérations de classement, nous avons constaté que les documents allemands étaient complètement dispersés dans l'ensemble du fonds. Seules quelques collections de dossiers, comme ceux de la Gestapo de Trèves, étaient classées à part. Une partie avait été intégrée dans une série documentaire composée de plus de 500 000 pièces classées sans logique particulière, une autre avait été intégrée dans les dossiers constitués par les services de contre-espionnage et mélangés avec des documents français.

Pour plus de lisibilité, une sous-série spécifique<sup>20</sup> dans le cadre de classement des archives du SHD a été créée pour accueillir certaines archives allemandes identifiées dans les fonds. C'est le cas des dossiers de jugements rendus par les tribunaux militaires allemands en France (archives du MBF), jusqu'alors éparpillées dans plusieurs dizaines de boîtes, qui ont été rassemblés pour constituer un ensemble cohérent et sont aujourd'hui inventoriés et consultables par les chercheurs. Les nombreux dossiers de la Gestapo de Trèves sont également classés dans cette même sous-série, de même que des collections de dossiers individuels de prisonniers (Personalakten) et, prochainement, les dossiers de personnels de la Feldgendarmarie d'Alsace.

Ce système de classement n'est cependant pas envisageable pour les nombreuses pièces allemandes intégrées dans les dossiers constitués par les services français. Les cas de dossiers »mixtes«, associant archives françaises ou allemandes, sont relativement communs et ne sont pas décrits en tant que tels dans les inventaires. C'est le cas des archives du contre-espionnage français en Allemagne rapatriées de Wildbad<sup>21</sup>. Ces services avaient pour mission l'étude des services allemands et rédigeaient dans ce cadre des synthèses sur ces services à partir de sources variées: comptes rendus d'interrogatoires, notes d'informateurs, documentation alliée, archives saisies... Ainsi, pour chaque poste de l'Abwehr et du SIPO-SD, un dossier documentaire a été constitué dans lesquels des documents allemands ont parfois été intégrés. Le même travail a été réalisé pour les dossiers d'enquêtes<sup>22</sup> dans lesquels on peut trouver des pièces allemandes portant sur tel ou tel individu. Il est donc impossible d'avoir une vision exhaustive de ces archives tant elles ont été manipulées et reclassées lors de leur exploitation.

Malgré ce caractère disparate, et avant même de terminer le classement des fonds, il nous a semblé judicieux de faire connaître l'existence de ces archives allemandes. En effet, celles-ci présentent – comme d'ailleurs le reste des archives des services spéciaux – un caractère inédit touchant à une matière particulièrement recherchée par les historiens. Ni répertoriées, ni inventoriées, sans aucune visibilité, ces archives n'avaient jamais été exploitées. Si les premiers travaux de classement engagés dès 2013 ont déjà permis d'en mesurer l'importance, l'intérêt de ces documents pour la recherche historique nous a été confirmé par l'Institut historique allemand (IHA),

20 Sous-série GR 28 P 8 – Archives allemandes.

21 Les archives du poste de Wildbad sont classées dans la sous-série GR 28 P 7.

22 Sous-série GR 28 P 9 – Dossiers d'enquêtes de la DGER.

sollicité fin 2014. De fait, grâce à l'IHA, deux conventions de partenariats ont été passées avec des organismes de recherche pour inventorier et valoriser ces fonds. La première, signée avec le centre de recherche et d'histoire quantitative rattaché à l'université de Caen, a permis de constituer une base de données portant sur les dossiers des tribunaux militaires allemands en France. La seconde, avec le département histoire de l'université de Trèves, a permis d'inventorier et classer l'ensemble des dossiers individuels de la Gestapo de Trèves conservés dans les fonds.

### Conclusion

Si les archives allemandes conservées dans les fonds des services spéciaux sont aujourd'hui mieux connues, de nombreuses questions demeurent sans réponse, notamment sur les circonstances de leurs saisies. Le secret entourant l'organisation et l'activité des services de contre-espionnage français explique en grande partie l'absence d'information sur le sujet. Considérées avant tout comme une ressource documentaire, les archives allemandes ont souvent été extraites de leurs fonds d'origine pour alimenter des dossiers constitués par les Français. Il n'est donc pas possible aujourd'hui de travailler sur l'ensemble de ce corpus. Cependant, même éparpillées et isolées, ces archives apportent des informations de première importance sur l'organisation des services spéciaux allemands et l'activité répressive menée par ces services pendant la Seconde guerre mondiale.



## Annexe 1

Exemples d'archives allemandes conservées dans les fonds

(Dienststelle mit Ortsangabe)	
<b>Fragebogen Nr. 588/42</b> <b>für den Antrag auf Erteilung eines Sichtvermerks</b> <b>zur Reise nach Deutschland</b> (In zwei Stücken <b>deutlich</b> auszufüllen.)	
Lichtbild	
<small>(Gesendet ausschließlich für alle Personen über 6 Jahre; Kinder unter 6 Jahren sind in dem Fragebogen der sie begleitenden Erwachsenen mit Vor- und Zunamen sowie Alter in Spalte 16 aufzuführen.)</small>	
1. Familien- und Vornamen <small>(bei Ehefrauen auch Mädchennamen),            Schriftstellernamen, Künstlernamen, bei            Jüdinnen auch Jüdischnamen)</small> <b>arisch - jüdisch - Mischling</b>	DESTOUCHES Louis Ferdinand armen
2. Geburtstag und -ort <small>(auch Kreis, Bezirk, Staat)</small>	geboren am 27. Mai 1894 in Courbevoie sur
3. Familienstand <small>(bei Ehefrauen auch Familienname,            Vornamen, Geburtstag und -ort des            Ehemannes)</small> <b>arisch - jüdisch - Mischling</b>	ledig, verheiratet, verwitwet, geschieden, getrennt lebend <small>(Nichtunterstütztes ist zu streichen)</small> seit 1928 Ehemann geboren am in
4. Staatsangehörigkeit <small>bei Doppelstaatern: die weitere            bei Änderung oder Verlust: die frühere</small>	Franzose seit geboren seit bis
5. Wohnsitz oder dauernder Aufenthaltsort <small>(genaue Anschrift und Telefon-            nummer)</small>	Paris 27 Rue Girardin 4 Tel.
6. Was für einen Paß besitzen Sie? <small>(Art des Passes, Nummer, Behörde,            Ausstellungsort, Datum, Geltungs-            dauer)</small>	Paßport Français Paß-Nr. 74760-00629 ausgestellt durch Präfektur de Police in Paris am 24.12.1936 gültig bis zum 2. März 1942
7. Stand (Beruf) mit Angabe der Firma, Organisation oder Behörde, ihrer An- schrift, Telefonnummer sowie der Art der Tätigkeit <small>Als Unterlagen darüber werden vor-            gelegt</small>	Docteur en médecine Médecin Chef au Dispensaire Municipal de Bezons (Sein O)

B. F. K. u. E. 119  
(100 300, 11. 45)

Fig. 1: Demande de visa pour l'Allemagne de l'écrivain français Louis-Ferdinand Destouches, dit Céline, 1942, SHD, P 271 434 (cote provisoire).

B3704

Geheime Staatspolizei

Staatspolizeistelle Neustadt a. d. Weinstraße

Personalien

Name: Greiner Robert Offiziant

geboren am: 20. V. 1914

Geburtsort: Diedenhofen / Kirfz.

Mützenzeichen: Nr. P.A.-L 25-

Fig. 2: Page de couverture d'un dossier constitué par la Gestapo de Neustadt, 1933-1938, SHD, P 425 228 (cote provisoire).

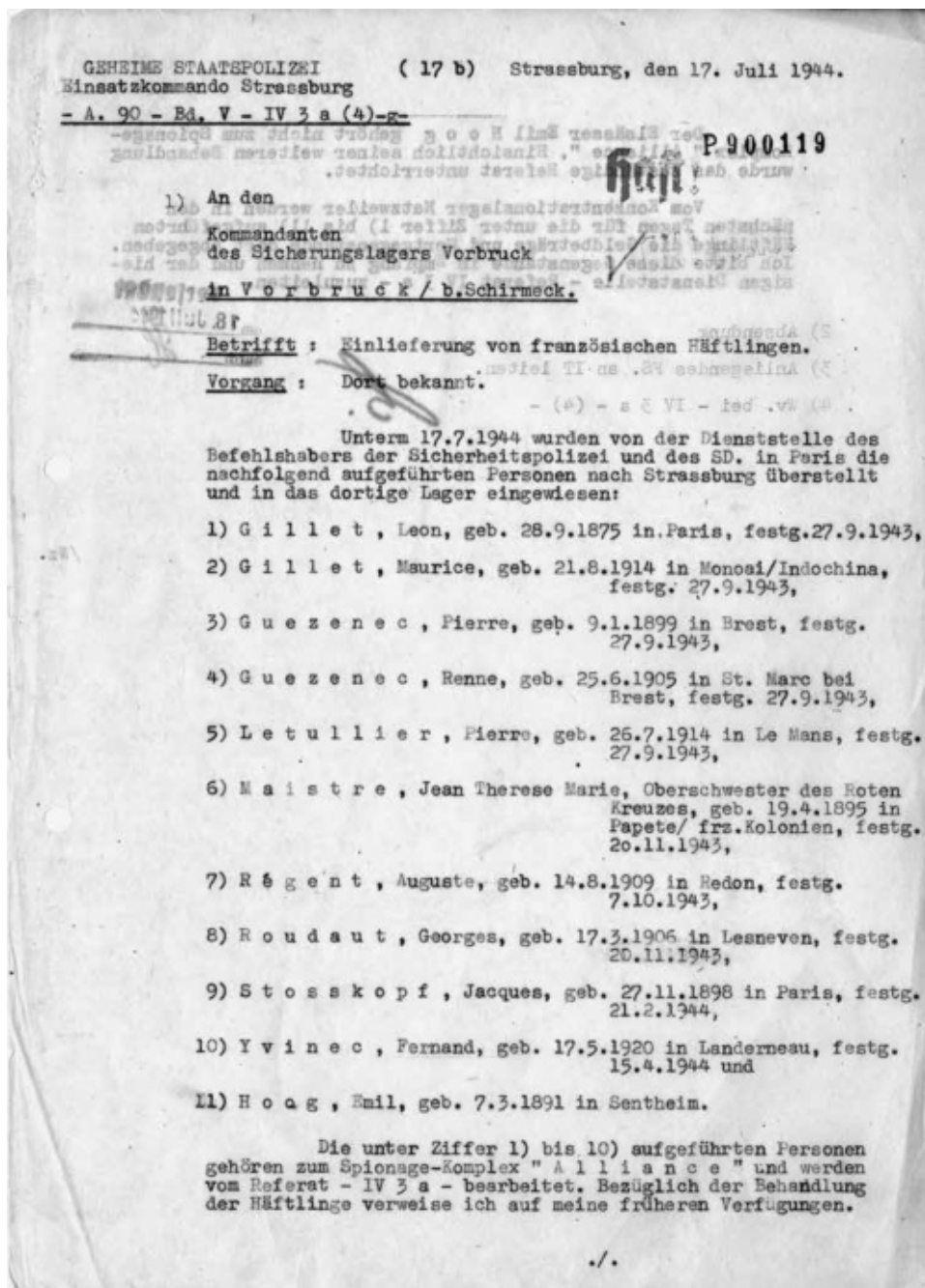


Fig. 3: Extrait d'un rapport de la Gestapo de Strasbourg sur l'organisation Alliance, 1944, SHD GR 28 P 3 71.

432 M Z 15 X 2018

Eingetroffen Ers. Abt. Vilvoorde am: 18. SEPT 1942 Fr.

## Freiwillige Verpflichtung zur Dienstleistung bei der NSKK.-Motorgruppe Luftwaffe

für den : S

Vor- und Zuname : Fernand GRANGIE

Geboren am : 19.10.02 in : Paris verh./led.

Wohnort : Paris (13) Strasse : Avenue Stephen Ficher 19

- 1.) Ich erkläre, dass ich auf Grund meiner positiven politischen Einstellung zur Neuordnung Europas mich freiwillig zum Einsatz bei der NSKK.-Motorgruppe Luftwaffe melde.
- 2.) Ich verpflichte mich, für den entgeltigen Sieg Deutschlands und seiner Verbündeten gegen alle Feinde der europäischen Neuordnung, wo immer es sei, mitzukämpfen.
- 3.) Ich verpflichte mich, zur Sicherung meiner Person und des mir anvertrauten Gutes mit der Waffe in der Hand zu kämpfen und die zum Umgang und Gebrauch der Waffe erforderliche Ausbildung durchzumachen.
- 4.) Als französischer Freiwilliger verpflichte ich mich, meinen NSKK.-Vorgesetzten ein gehorsamer, pflichtgetreuer und stets einsatzbereiter Untergebener zu sein und alle mir im NSKK.-Einsatz übertragenen Pflichten und alle Arbeiten treu und willig auszuführen.
- 5.) Ferner gebe ich die Versicherung ab, dass ich bisher zu keiner – zu folgenden – Freiheitsstrafen verurteilt bin :  
 //////////////////////////////////////  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Gegen mich schwebt auch z. Zt. kein politisches oder gerichtliches Strafverfahren.  
(Etwasige Freiheitsstrafen sind dem Grund, der Höhe und dem Tatort nach anzugeben.)

- 6.) Ich bin darüber belehrt worden, dass ich durch meinen Einsatz bei der NSKK.-Motorgruppe Luftwaffe zum Gefolge der Luftwaffe gehöre und deshalb auch den militärischen Strafverordnungen unterliege. Daneben gilt für mich ausserdem die Dienststraf- und Beschwerdeordnung des NSKK.
- 7.) Ich verpflichte mich, über meinen Dienst und meine Verwendung, sowie über alles, was ich über den Betrieb meiner Dienststelle und deren Gefolgschaft wahrnehme oder erfahre, unbedingtes Stillschweigen gegen jedermann zu bewahren. Diese Verpflichtung bezieht sich auch auf andere Wehrmachtsdienststellen und deren Gefolgschaften.
- 8.) Ich verpflichte mich weiterhin, jedes mir bekanntwerdende Anzeichen von Spionage oder Sabotage gegen jede Einrichtung der Wehrmacht unverzüglich dem Leiter meiner Dienststelle oder seinem Vertreter zu melden. Der gleichen Stelle habe ich zu melden, wenn ich von irgendeiner Seite zu Spionage- oder Sabotagehandlungen aufgefordert werde.
- 9.) Sollte ich einmal Grund zu einer Klage haben, so werde ich nicht murren oder gar noch andere Kameraden aufhetzen, sondern ich werde meine Beschwerde ordnungsgemäss auf dem Dienstwege, über den Verbindungsmann meiner Einheit, an meine NSKK.-Führer oder Unterführer heranbringen.

- S. R. -

E.D. 728

Fig. 4: Extrait d'un dossier d'engagement dans la NSKK, 1942, SHD P 23108 (cote provisoire).

244

N <sup>o</sup> . R <sup>o</sup> .	Datum		Absender		Sachbetreff	Bearbeitende Stelle	Klutzzeichen
	des Eing.	des Schreib.	Absender	Klutzzeichen			
1394	19/5	19/5	B. & S.	F.S. 29549	F.S. 3752 Charles Naher	III D.	
1395	19/5	19/5	L.F.P.	F.S. 615	Springstoffammlung auf 2 Eker im Feldhof Le Thor	IV R2	
1396	**						
1397	19/5	19/5	Nijon	F.S. 1755	F.S. 3756. Bonfanti.	IV E	
1398	19/5	19/5	Toulon	F.S. M.F.M.	Armee secrets	IV E.	Col. Bicho cama 18 Vmoy
1399	19/5	19/5	B. & S.	F.S. 29618	F.S. 3758 Lieferung von Benzomaterial	I	
1400	19/5	19/5	Armee Fellou	F.S. 1237	Compt. Bureau	IV E	RA.
1401	20.5	19.5	S.D. Orleans	F.S. 961	F.S. 3771 Philippe Vallet	IV E.	RA 1390/43
1402	20.5	19.5	S.D. Avignon	F.S. 1244	Aushebung der Einheiten 9425	IV E.	
1403	20.5	19.5	E.K. Vichy	F.S. 2459	F.S. 3772 Frochard, Paul, Vichy	VI B.	RA 1392/43

Fig. 5: Extrait d'un registre de main courante de la Gestapo de Marseille, 1944, SHD GR 28 P 6 190.

## Annexe 2

*Tableau synthétique des principaux fonds d'archives allemands conservés au Centre historique des archives (Vincennes)*

Producteur	Contenu	Observations
Gestapo de Trèves	3519 dossiers individuels d'enquêtes datant des années 1930 et 1940.	Le fonds est classé sous les cotes GR 28 P 8 (100 à 3619). Des archives de la gestapo de Trèves sont aussi conservées sous la cote GR 28 P 7 56 (dossier Trèves)
Gestapo de Neustadt	Une dizaine de dossiers individuels d'enquêtes portant sur des agents travaillant pour le compte des services de renseignements français	Non inventorié
Gestapo de Düsseldorf	Quelques dossiers individuels d'enquêtes portant sur des agents travaillant pour le compte des services de renseignements français	Non inventorié
Commission d'armistice de Wiesbaden	Dossiers sur le rapatriement de légionnaires d'origine allemande	Conservés sous la cote GR 28 P 7 194
Unités mobiles de l'Abwehr	Listes des soldats des Abwehrtruppen et des Abwehrkommandos	Conservés sous les cotes GR 28 P 7 191 à 192
Militärbefehlshaber in Frankreich (MBF)	1480 dossiers de correspondance des tribunaux militaires allemands avec le Militärbefehlshaber in Frankreich (MBF)	Fonds classé et inventorié dans la sous-série GR 28 P 8 1 à 70. Quelques documents du MBF sont aussi conservés sous la cote GR 28 P 9 13184 (dossier Stülpnagel)
Ambassade d'Allemagne à Paris	Demandes de visas, dossiers d'affaires, correspondance	Archives dispersées dans de nombreux dossiers individuels de la sous-série GR 28 P 9 (enquêtes du contre-espionnage français).
Ambassade d'Allemagne à Vichy	Ensemble disparate de documents	Non inventorié
Consulat allemand de Marseille	Rapports, correspondance, sollicitations et demandes d'interventions	Archives dispersées dans de nombreux dossiers individuels de la sous-série GR 28 P 9 (enquêtes du contre-espionnage français).
SIPO-SD de Paris	Contrats d'engagements du personnel auxiliaire engagé par la Gestapo (traducteurs, chauffeurs...)	Non inventorié
BdS de Strasbourg	Correspondance, rapports, dossiers d'enquêtes	Archives dispersées dans de nombreux dossiers. Voir, par exemple, les cotes GR 28 P 7 73 à 82 (BdS Strasbourg), GR 28 P 4 (réseau Alliance) et GR 28 P 9 (enquêtes du contre-espionnage français).
SIPO-SD de Marseille	Ordres de bataille, dossiers de renseignements, registres de main courante	Archives conservées en partie sous les cotes GR 28 P 6 187 à 191 ainsi que dans de nombreux dossiers individuels de la sous-série GR 28 P 9 (enquêtes du contre-espionnage français).

Producteur	Contenu	Observations
Abwehr de Paris	Environ 1000 dossiers d'informateurs de la section IIIIF Paris	Archives conservées sous les cotes GR 28 P 9 11500 à 12360. Voir aussi les cotes GR 28 P 7 164-165
Abwehr de Dijon	Dossiers d'enquêtes, dossiers d'informateurs	Archives conservées notamment sous les cotes GR 28 P 7 166-169. Un fichier de l'Abwehr de Dijon a été microfilmé après la guerre. Les microfilms conservés sous la cote GR 28 P 7 170 ont été numérisés en 2017
Gau de Base-Alsace	289 dossiers individuels de membres de la NSADP	Fonds classé et inventorié dans la sous-série GR 28 P 8 3620 à 3639
Prisons de Wittlich, Flussbach et Hanau	262 dossiers individuels de prisonniers allemands ou français détenus	Fonds classé et inventorié dans la sous-série GR 28 P 8 71 à 79
Commandement de la Gendarmerie en Alsace	Environ 400 dossiers administratifs de gendarmes allemands actifs en Alsace entre 1940 et 1944	Non inventorié
NSKK	116 dossiers individuels de Français ayant souscrit un engagement dans la Nationalsozialistisches Kraftfahrkorps (NSKK)	Non inventorié
Inconnu	Environ 400 fiches individuelles d'appréciation portant sur des Allemands candidats à des postes d'officiers dans l'armée de Terre	Non inventorié